Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260227-D_2026_1_9-DE

Extrait du registre

des délibérations du Conseil Municipal

décision : D_2026_1_9

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 16

Votants : 21

L' an deux mille vingt six, le lundi 02 février à 20 h 00, le Bureau dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur DAUTEL Christian, Le Maire.

Date de convocation du : 29 Janvier 2026

Présents : Monsieur DAUTEL Christian, Monsieur TANGUY Jean-Marc, Madame BOCHET Agnès, Madame BLAYO Annick, Madame DIQUELOU GARSON Armelle, Monsieur LE GAC Hervé, Monsieur GLOUANNEC Patrick, Madame LE BRETON Marie-Pierre, Madame COUSIN Laurence, Monsieur LE ROY Yann, Madame DAVID Maryvonne, Monsieur LEBRESNE Jean-Claude, Madame STENHOUSE Sophie, Monsieur LE BRUN Jean-Pierre, Monsieur LE BLOAS Jean-Yves, Monsieur LE TALLEC Pierre-Yves

Objet : Concarneau Cornouaille Agglomération _ Modification du règlement de collecte des déchets

Pouvoirs :
Madame ROBIN Renée a donné pouvoir à Monsieur DAUTEL Christian
Monsieur THUARD Jean-Charles a donné pouvoir à Madame COUSIN Laurence
Madame MORIN Sonia a donné pouvoir à Monsieur LE ROY Yann
Monsieur COLLE Gaël a donné pouvoir à Madame LE BRETON Marie-Pierre
Madame DANJOU Maryse a donné pouvoir à Monsieur LEBRESNE Jean-Claude

Absent(s) : Madame SICOT Sophie

Excusé(s) : Madame ROBIN Renée, Monsieur THUARD Jean-Charles, Madame MORIN Sonia, Madame NAOUR Laetitia, Monsieur COLLE Gaël, Madame DANJOU Maryse

Secrétaire de Séance : Madame Annick BLAYO

Intercommunalité / Rapporteur : M. Christian DAUTEL, Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n°20250910_01 du 10 septembre 2025 du bureau communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération portant mise à jour du règlement de collecte ;
Vu les statuts de Concarneau Cornouaille Agglomération ;
Vu l'avis des commissions communales « Economie, finances » et « Environnement, cadre de vie » du 26 janvier 2026 ;

M. Le Maire rappelle que Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA) exerce l'ensemble des compétences portant sur la collecte et la gestion des déchets (tri sélectif, ordures ménagères…). En tant qu'autorité organisatrice de la collecte, l'agglomération définit au sein d'un règlement les conditions d'application de ce service public pour les habitants et autres usagers.
M. Le Maire précise que le règlement de collecte de CCA nécessite une évolution pour tenir compte de changements au sein du service, conformément au vote du bureau communautaire de CCA en date du 10 septembre 2025. Il précise que les principales modifications dudit règlement portent sur les points suivants :

-abaissement du seuil de la redevance spéciale de 1 500 litres par semaine à 1 000 litres par semaine à compter du 1er juillet 2025 suite au vote en conseil communautaire du 30 mai 2024,
-mise à jour relative à l'obligation des professionnels d'effectuer le tri des biodéchets,
-suppression de l'article 5 relatif à la collecte des encombrants en porte à porte suite à l'arrêt du service au 01er janvier 2025,
-individualisation des conteneurs pour les déchets professionnels,
-ajout d'une mention concernant les collectes de déchets verts (suppression du service de bennes mobiles dès mise en service de la plateforme déchets verts sur la zone de Dioulan à Rosporden),
-précision sur les modalités de calcul du volume de déchets soumis à redevance spéciale lorsque la collecte s'effectue en apport volontaire,
-mise à jour du règlement général sur la protection des données.

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260227-D_2026_1_9-DE

Mme Agnès BOCHET, adjointe aux espaces bâtis et paysagers, évoque l'intérêt du développement de la pratique du broyage pour la gestion des végétaux, mais également l'attention à apporter au choix des plantations tant pour les propriétaires privés que pour les personnes publiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à main levée, par
-18 voix pour,
-02 voix contre (MM. Jean-Claude LEBRESNE, Maryse DANJOU),
-01 abstention (Mme Sonia MORIN),

- **Approuve le règlement actualisé de collecte des déchets de Concarneau Cornouaille Agglomération,**
- **Autorise M. Le Maire, ou son représentant, à signer tout document et prendre toute mesure en application de la présente délibération.**

Le Maire,
Mr DAUTEL Christian

MAIRIE DE PONT-AVEN
FINISTÈRE

Pour : 18 Contre : 2 Abstention : 1

Emis le 02/02/2026, transmis en sous-préfecture et
rendu exécutoire le 27/02/2026